



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver
British Columbia
V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-9381

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver
British C
V6Z 0B9

Title - Sujet Cut Slope, Hwy Embank. Stabilize Stabilisation du talus remanié et du remblai routier au ruisseau Bougie	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ899-211352/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client	Date 2020-12-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWY-031-8867	
File No. - N° de dossier PWY-0-43131 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Pacific Standard Time PST on - le 2020-12-15 Heure Normale du Pacifique HNP	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Leung, Janie	Buyer Id - Id de l'acheteur pwy031
Telephone No. - N° de téléphone (778) 919-3273 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC – Bougie Creek, km 355.5 to km 359.5 – Alaska Highway, BC	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les documents français seront disponibles sur demande.

This Amendment 004 is raised to:

1) Extend Solicitation Closing Date

Extension of Time for Tenderers

Bougie Creek Cut Slope and Highway Embankment Stabilization
Km 355.5 to 359.5, Alaska Highway, BC

Solicitation No: EZ899-211352/A

Notice is hereby given that the time for reception of tenders previously due at **2:00 p.m. P.S.T. on 8 December 2020** is hereby extended to **2:00 p.m. P.S.T. on 15 December 2020.**

2) Revise Appendix 4 – Indigenous Benefits Plan of the Solicitation

DELETE: Appendix 4 in its entirety

ADD: Appendix 4 (attached below)

3) Issue Addendum #3

-See Attached

All other terms and conditions remain unchanged.

APPENDICE 4 - PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX AUTOCHTONES (PAA)

EXIGENCE OBLIGATOIRE – PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX AUTOCHTONES

a) Préambule

Le gouvernement du Canada s'est engagé à la réconciliation et à un engagement significatif avec les peuples autochtones. Ce projet aura lieu sur les territoires traditionnels du Conseil du Traité n° 8, plus précisément ceux de la Première Nation de Prophet River. Dans le cadre de l'engagement du Canada à l'égard de la réconciliation avec les Premières Nations, ce marché exige que les soumissionnaires incluent un Plan des avantages pour les Autochtones (PAA) qui procure des avantages économiques pour les Premières Nations locales sur les territoires traditionnels où se déroule le projet, notamment par la possibilité de fournir des biens et des services des sous-traitants ou d'autres mesures. Le soumissionnaire doit fournir des avantages précis prévus pour les Autochtones et les entreprises autochtones des Premières Nations susmentionnées pendant la durée du projet. Par le passé, SPAC a réussi à renforcer les capacités des peuples autochtones et est heureux de continuer à travailler en collaboration avec les collectivités et les intervenants autochtones à tous les projets fédéraux.

L'offre du soumissionnaire doit comprendre un plan offrant aux peuples autochtones locaux des occasions réelles (comme la fourniture de biens, de services, d'emplois, de sous-traitance ou d'autres mesures) pendant toute la durée du projet. L'expression « occasion réelle » signifie que l'information fournie est précise (noms des entreprises et types de biens ou de services, d'emplois, de sous-traitance ou d'autres mesures qui pourraient être fournis) et raisonnable (le soumissionnaire a fourni la preuve d'un effort de collaboration avec les Premières Nations locales pour déterminer la capacité des Premières Nations à fournir ces possibilités, par exemple une correspondance ou une lettre de soutien des entreprises des Premières Nations ou un registre des conversations téléphoniques ou électroniques).

Si le soumissionnaire a fait un effort valable pour communiquer avec les membres des Premières Nations énumérés dans le préambule (voir ci-dessous) et qu'il n'a pas réussi à obtenir des sous-traitants ou d'autres éléments du PAA comme il est indiqué ci-dessous, il doit tout de même soumettre un PAA accompagné du formulaire d'attestation signé et fournir des détails sur ses efforts de mobilisation des peuples autochtones en plus de ses efforts dans le cadre du contact pour atteindre les objectifs énoncés. Le soumissionnaire doit tenter de mobiliser toutes les Premières Nations énumérées dans le préambule du PAA (voir ci-dessous) au moins sept (7) jours civils avant la date limite de soumission.

Liste de vérification des exigences relatives à la présentation

Le soumissionnaire doit présenter ce qui suit au moment de la clôture des soumissions :

- Formulaire du Plan d'avantages offerts aux Autochtones (PAA) rempli;
- Attestation du Plan d'avantages offerts aux Autochtones (PAA) signée par un représentant autorisé de la Première Nation de Prophet River et signée par le soumissionnaire

Ou :

Si le soumissionnaire a déployé des efforts valides pour communiquer avec les membres de la Première Nation de Prophet River et ne réussit pas à obtenir la participation de sous-traitants ou à garantir d'autres éléments du PAA décrits aux présentes, il doit tout de même soumettre ce qui suit :

- Formulaire du Plan d'avantages offerts aux Autochtones (PAA) rempli;
- Attestation du Plan d'avantages offerts aux Autochtones (PAA) signée par le soumissionnaire;
- Preuve des efforts déployés en matière de consultation des Autochtones et des efforts déployés en matière de communication en vue d'atteindre les objectifs décrits aux présentes qui montre que la consultation a eu lieu au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande de soumissions.

La preuve doit prendre la forme d'un courriel envoyé à toutes les adresses courriel de la Première Nation de Prophet River indiquées dans le préambule. Bien que la communication puisse prendre diverses formes, la preuve d'une communication sous la forme d'une correspondance par courriel doit accompagner la soumission. Si le soumissionnaire ne reçoit pas de réponse de la Première Nation de Prophet River dans les cinq (5) jours civils précédant la date de clôture de la demande de soumissions, il aura satisfait au critère de tentative valide. Le Canada se réserve le droit de vérifier cette tentative en communiquant avec les

Autochtones en question. Si le Canada ne reçoit pas de réponse de cette Nation contestant la tentative dans les cinq (5) jours civils suivant la demande, la tentative du soumissionnaire est considérée comme valide.

Pour ce projet, les soumissionnaires doivent contacter :

la Première Nation de Prophet River

Penny St. Pierre
(250) 793-2396
stpierrepenny@gmail.com

2) Formulaire du PAA

L'inclusion d'un Plan d'avantages offerts aux Autochtones (PAA) est obligatoire. Pour être conforme, la valeur du PAA doit représenter au moins 10 % du montant total de la soumission. Les soumissions qui n'atteignent pas le minimum de 10 % seront jugées non conformes et ne seront pas prises en considération pour l'attribution du marché.

Le prix total de la soumission (comprenant les travaux optionnels) servira à calculer et à vérifier que la valeur minimum du PAA de 10 % a été atteinte. Par exemple, si une soumission est de 1 000 000 \$, la valeur minimale du PAA serait de 100 000 \$ (1 000 000 \$ x 10 %). Veuillez noter que seule la valeur réelle sera utilisée pour déterminer si une soumission est conforme (pas d'arrondissement). Par exemple, une soumission dont le PAA a une valeur de 9,9 % sera jugée non conforme.

Dans le formulaire fourni, inscrivez une réponse pour chacune des exigences. Les réponses doivent être inscrites dans l'espace du formulaire du PAA prévu à cette fin (aucune modification permise). La largeur et la longueur de la page du formulaire ne doit pas dépasser 8,5 po X 11 po.

Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition les renseignements suivants :

- Biens, services, emploi, sous-traitance et/ou autres mesures fournis par les entreprises autochtones et/ou les membres des Premières Nations énumérées dans le préambule. Parmi d'autres mesures, on peut citer la prestation de services de transport, de formation ou de liaison culturelle ou environnementale de l'une ou l'autre des Premières Nations énumérées afin d'aider à communiquer entre l'entrepreneur et la collectivité locale et d'aider à la surveillance de l'environnement, de donner des conseils sur l'utilisation traditionnelle (le cas échéant), entre autres.

- Si l'entrepreneur principal est une entreprise de la Première Nation de Prophet River ou fait partie d'une coentreprise avec la Première de Prophet River cela sera en soi considéré comme étant équivalent à la sous-traitance.

- Les chiffres et les détails de calcul sur la façon dont le soumissionnaire a obtenu un PAA totalisant au moins 10 % du prix de son offre.

Les renseignements donnés par le soumissionnaire peuvent être vérifiés par le Canada. Si le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements exigés ou si ceux-ci ne peuvent pas être vérifiés, sa proposition sera éliminée d'emblée.

A) Biens, services, emploi et/ou sous-traitance fournis par les entreprises autochtones :

Déterminez les produits, services, emplois, sous-traitants ou fournisseurs des Premières Nations qui seront utilisés par le soumissionnaire. Inclure le nom de la Première Nation.	Indiquez la durée estimée (nombre de jours) du déploiement des services, des emplois ou de la sous-traitance.	Indiquez la valeur estimative des biens, du matériel, de l'équipement, des services, des emplois ou de la sous-traitance effectués par les entreprises des Premières Nations.
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
VALEUR TOTALE		\$

Autres descriptions ou commentaires :

B) Autres mesures (s'il y a lieu) :

Description de tout autre plan ou de toute autre mesure que l'entrepreneur mettra en oeuvre pour le PAA	Valeu en \$

Autres descriptions ou commentaires :

Solicitation No. - N° de l'invitation
EZ899-211352/A

Amd. No. - N° de la modif.
004

Buyer ID - Id de l'acheteur
PWY031

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
PWY-0-43131

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Valeur totale du Plan d'avantages offerts aux Autochtones (PAA): \$ _____
*** Doit représenter au moins 10 % du prix de la soumission***

3) Attestation du Plan d'avantages offerts aux Autochtones

Le soumissionnaire doit soumettre l'attestation ci-dessous pour valider le formulaire du Plan d'avantages pour les Autochtones (PAA) fourni au moment de la présentation de la soumission.

ATTESTATION DU PLAN D'AVANTAGES OFFERTS AUX AUTOCHTONES :

NOM (LETTRES MOULÉES) TITRE SIGNATURE DATE

Le signataire autorisé du soumissionnaire atteste que le PAA soumis avec la présente soumission est exact et complet et reconnaît qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts avec ses sous-traitants, comme indiqué à la section IP11 – *Limite quant au nombre de propositions et IG17 – Conflit d'intérêts – Avantage indu.*

Le soumissionnaire devrait obtenir le nom et la signature des Premières Nations de Prophet River selon le groupe autochtone concerné par le PAA. Le groupe autochtone respectif devrait valider le formulaire du Plan des avantages pour les Autochtones (PAA) fournis au moment de la présentation de la soumission et attester qu'il est exact et complet (facultatif).

ATTESTATION DU PLAN DES AVANTAGES POUR LES AUTOCHTONES PAR LA PREMIÈRE NATION DE PROPHET RIVER :

NOM (LETTRES MOULÉES) TITRE SIGNATURE DATE

Solicitation No. - N° de l'invitation
EZ899-211352/A

Amd. No. - N° de la modif.
004

Buyer ID - Id de l'acheteur
PWY031

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
PWY-0-43131

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le signataire autorisé de la Première Nation de Prophet River atteste que le soumissionnaire a communiqué avec la Première Nation de Prophet River et qu'elle a participé à la préparation de la partie 2 – Plan des avantages pour les Autochtones (PAA).

4) Présentation du PAA définitif

Pour l'entrepreneur retenu seulement.

L'entrepreneur retenu doit soumettre le PAA définitif dans le même format que la partie 2 aux fins d'approbation par le Canada dans les 10 jours civils suivant l'attribution du contrat. Le PAA définitif doit comprendre une description claire du montant minimal des avantages pour les Autochtones engagé (à l'égard des biens, des services et de la sous-traitance, des emplois et/ou autres mesures) engagés pendant toute la durée du contrat. Dans le cas où seul le travail de base est attribué (c'est-à-dire, aucun travail facultatif), la soumission finale du PAA doit être au moins égale à 10 % de la valeur du contrat. Si l'un des travaux facultatifs est exercé après l'attribution du contrat au moyen d'une modification du contrat, la valeur du PAA doit représenter proportionnellement au moins 10 % du montant total de l'offre.

5) Attestation et compte rendu des réalisations de l'entrepreneur

1. Pour l'entrepreneur retenu seulement : L'entrepreneur retenu doit remettre un résumé des activités réalisées pour respecter les engagements énoncés dans la partie de sa soumission concernant le PAA. Le Canada se réserve le droit de vérifier le contenu du rapport à tout moment. L'entrepreneur principal doit fournir, sur demande, des renseignements détaillés, p. ex. des factures, des registres de travail et des talons de paie.

2. L'entrepreneur doit indiquer si des objectifs n'ont pas été atteints et en donner la raison le cas échéant.

3. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet d'une vérification.

4. Les engagements pris par l'entrepreneur seront assujettis aux conditions CS03, *Achèvement substantiel des travaux*, CS04, *Achèvement définitif* et CS05, *Évaluation du rendement* du document d'appel d'offres, où :
La condition générale (CG) 5.5.3 de la clause R2850D est modifiée afin d'inclure le passage suivant :

d. deux pour cent du montant du contrat si l'entrepreneur n'a pas respecté ou dépassé les engagements énoncés dans le Plan d'avantages offerts aux Autochtones, même si le non-respect de ces engagements échappait à la volonté de l'entrepreneur.

La condition générale 5.6.2 de la clause R2850D du Guide des CCUA est modifiée afin d'inclure le passage suivant :

2. Sous réserve de la CG 5.2, « Montant à payer », et du paragraphe 3) de la CG 5.6, le Canada verse à l'entrepreneur la somme visée dans la CG 5.2, « Montant à verser », moins l'ensemble de la somme de tous les paiements effectués conformément à la CG 5.4, « Paiement progressif », et à la CG 5.5, « Achèvement substantiel des travaux », et moins deux pour cent du montant du contrat si l'entrepreneur n'a pas respecté ou dépassé les engagements énoncés à l'annexe 5, même si le non-respect de ces engagements échappait à la volonté de l'entrepreneur.

Et

Clause R2810D GC1.22 (2017-08-17) - Évaluation du rendement : La gestion du contrat est modifiée afin d'inclure la clause suivante :

d, i, y compris vérifier si l'entrepreneur n'a pas respecté ou dépassé les engagements dans le Plan d'avantages offerts aux Autochtones (PAA), même si le non-respect de ces engagements échappait à la volonté de l'entrepreneur.

5. L'attestation et le compte rendu des réalisations du contrat du PAA, qui comprennent le tableau plus bas, doivent être remis dans les 10 jours ouvrables suivant l'achèvement des travaux sur place.

Envoyer les rapports à :

Gestionnaire de projet, Services publics et Approvisionnement Canada
Courriel :

À déterminer.
À déterminer.

Retombées réelles du Plan des avantages pour les Autochtones

A) Biens, services, emploi et/ou sous-traitance fournis par les entreprises autochtones:

Déterminez les produits, services, emplois, sous-traitants ou fournisseurs des Premières Nations qui sont utilisés par le soumissionnaire. Indiquez le nom de la Première Nation.	Indiquez la durée (nombre de jours) du déploiement des services, des emplois ou de la sous-traitance.	Indiquez la valeur des biens, du matériel, de l'équipement, des services, des emplois ou de la sous-traitance effectués par les entreprises des Premières Nations.
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
VALEUR TOTALE		\$

Autres descriptions ou commentaires:

B) Autres mesures (s'il y a lieu) :

Description de tout autre plan ou de toute autre mesure que l'entrepreneur a mise en oeuvre pour le PAA	Valeur \$

PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA

Professional and Technical Services, Real Property Services Branch, Pacific Region
Km 355.5 – 359.5 Bougie Creek Cut Slope and Highway Embankment Stabilization

Addendum #003

Project No. R.119901.002

2020-12-02

The following changes in the tender documents are effective immediately. This addendum will form part of the Contract documents.

Questions from Bidders and Responses

Question 1: In accordance with the latest addendum # 02 issues yesterday, the current project quantities have increased approx. 30%, is it possible to produce revised drawings showing the new Tree clearing limits, excavation limit, as well as the ditch and swale.

Response 1: Revised drawings were provided as part of Addendum #001 and posted with the “files” (addendum_001_-_drawings.pdf).

Question 2: In addition given the quantities increased by approx. 30% are we expecting a change in the final completion date to reflect this.

Response 2: The project is to be completed by March 31, 2021.

All other terms and conditions remain unchanged.